

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GASTRO PUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage, alcalin
 Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

Fournisseur

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher
	Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülflingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur):	info@dr-schnell.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich
 24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
 Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1C
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
 Mentions de danger:
 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium
 Isotridécanol, éthoxylé
 hydroxyde de potassium, potasse caustique
 Acide silicique, sel de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 2 de 12

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

Un ph élevé peut être nocif pour les eaux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol			5 - < 10 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate			1 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium			1 - < 5 %
	215-687-4		01-2119448725-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques
 < 5 % phosphonates, agents de surface anioniques
 parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.
 Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 4 de 12

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO2). / Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes nitriques (NOx).

Oxydes de soufre.

Produits de craquage

Gaz/vapeurs, corrosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)

Le cas échéant Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Dilution possible avec de l'eau.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Acide.

Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 5 de 12

paragraphe 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne pas utiliser des matériaux ne résistant pas aux alcalis.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	
1310-58-3	Potasse caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection en latex naturel (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Gants de protection en nitrile (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Recommandation: Producteur: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, E-mail: vertrieb@kcl.de

Spécification n°: 706 Lapren, 730 Camatril Velours

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 6 de 12

Protection de la peau

Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune-orange
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	~13,5

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C

Inflammabilité

solide:	Non.
gaz:	Non.

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,04 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 7 de 12

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation

10.5. Matières incompatibles

Le contact avec des acides forts provoque des réactions violentes en raison du dégagement de chaleur

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc)

(Risque d'explosion !).

Éviter le contact avec les matériaux ne résistant pas aux alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 6.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	5660	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	4120	Lapin	
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Souris.	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>300- 2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>5 mg/l	Rat	
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50 mg/kg	273	Ratte	RTECS
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	par inhalation vapeur	CL50	- mg/l		Aucune donnée disponible

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 9 de 12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l		Scenedesmus sp.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9,81 mg/l	48 h	Daphnia magna		
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1-10 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1-10 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Grünalge	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID	
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 10 de 12

la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070101 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits organiques de base; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Eliminer via "Duales System".

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 11 de 12

Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GASTRO PUR

Date de révision: 02.02.2018

Code du produit: 70119_CLP

Page 12 de 12

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.

Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-Butoxyethoxy)ethanol

Information supplémentaire

Classement et identification voir paragraphe 2.

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

Prescriptions nationales**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 16

Les directives de protection indiquées ici ne sont requises en partie que pour les grands récipients (ex. fût de 180 l) et non pour les petits récipients (ex. flacon d'1 l).

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)